



BROCANTE

du 1er Mai 2020

Ouverte aux PARTICULIERS des Molières
et des communes voisines.

**L'emplacement est de 8m² (sans
véhicule) et de 12m² (avec véhicule)**
(conditions au verso)

INSCRIVEZ VOUS ...

samedi 21 mars & samedi 28 mars
de 9h à 12h

Mairie tél 01 60 12 07 99



BROCANTE 1^{er} MAI 2020

La brocante du 1^{er} Mai accueille les habitants des Molières ainsi que ceux des communes voisines qui pourront, comme chaque année, profiter de l'occasion pour vider caves et greniers (uniquement des affaires usagées - pas de neuf ni d'artisanat).

**Droit de place : 12 € l'emplacement sans véhicules
ou 24 € avec véhicules : voir conditions***

surface du stand : **8m² ou 12m²**

Mise à disposition de 7 zones réaménagées pour les particuliers :

- place de l'église
- parking de la Grande Rue et cour de l'ancien presbytère
- Haut de la Grande Rue
- Le bas de la Grande Rue
- la rue des Lilas et la cour des Lilas

Nous rappelons toutefois que tous les objets non vendus devront obligatoirement être retirés de l'emplacement réservé par vos soins **dès 18 heures***.

Compte tenu des réglementations en vigueur, **il vous sera remis le jour de votre inscription une attestation sur l'honneur à compléter par vos soins et à signer, justifiant que vous ne faites pas plus de deux brocantes par année.**

Inscriptions UNIQUEMENT les :

- samedi 21 mars & samedi 28 mars 2020 de 9h à 12h en mairie

Nous vous demandons de bien vouloir vous présenter muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile ainsi que les noms, prénoms et pièces d'identité des personnes présentes sur le stand le jour du 1er mai. Dans la mesure du possible munissez-vous de photocopies ainsi que des originaux.

Paiement par chèque souhaité.

***conditions particulières pour emplacement véhicule : lors de l'inscription, vous devez impérativement nous présenter la carte grise ainsi que l'attestation d'assurance du véhicule qui sera présent le jour de la brocante. Pensez à apporter une photocopie de ces deux documents.**

Il vous sera remis un bulletin d'inscription & un ticket justifiant votre paiement qui vous permettra l'accès à votre emplacement.

La restauration et la buvette seront assurées sur place par la Caisse des Écoles installée place des Lilas et par les commerces du village.